

BOSMIE- L'AIGUILLE, le 27 mai 2026

A l'attention des membres du  
Conseil municipal



Chèr(e) Collègue,

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie :

**Le vendredi 05 juin 2026 à 08h00**

En vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer, **Chèr(e) Collègue**, l'expression de mes sentiments distingués et cordiaux.

Le Maire



**ORDRE DU JOUR :**

- Election des délégués supplémentaires et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

PJ : Arrêté du 21 mai 2026 fixant le nombre de délégués et suppléants pour les communes de la Haute-Vienne pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 et précisant le mode de scrutin.